



Cahier de candidature

20^e Gala des Prix Guy-Chartrand

21 novembre 2024

Musée national des beaux-arts du Québec



trajectoire.quebec

Trajectoire Québec

Trajectoire Québec est une association qui intervient dans la représentation des citoyens et des citoyennes et la promotion de leurs intérêts en matière de transports collectifs partout au Québec. Fondée en 1977 sous le nom de Transport 2000 Québec, l'association soutient l'accès à des services de mobilité abordables, sécuritaires et de qualité, en plus de rassembler et de mobiliser citoyens, associations et corporations grâce à son expertise en mobilité citoyenne. L'association agit par des représentations, des mobilisations, des interventions médiatiques et par la remise annuelle des Prix Guy-Chartrand.

Hommage à Guy Chartrand

Monsieur Guy Chartrand était passionné des transports collectifs. Il s'est joint à Transport 2000 Québec en 1978, soit un an après sa création. Il en deviendra le président de 1979 jusqu'en 1985, puis de 1986 à 1993. Pendant ces années difficiles pour le transport en commun, Guy Chartrand s'est engagé pour l'amélioration des services de transport collectif, notamment pour conserver les réseaux de trains de passagers au Québec.

Monsieur Chartrand a également pris la défense des usagers et des usagères lors des nombreuses grèves chez les sociétés de transport et a fait pression pour améliorer le service d'autobus, notamment par la mise en service d'une voie réservée sur l'avenue du Parc à Montréal. Guy Chartrand s'est également distingué en politique fédérale et en politique municipale.



Décédé en 2002, Guy Chartrand est avant tout reconnu comme un visionnaire des transports collectifs québécois et un grand mobilisateur auprès de la population.

En 2005, pour souligner le travail remarquable de Guy Chartrand, Transport 2000 Québec a créé les Prix Guy-Chartrand. Ceux-ci sont décernés chaque année dans le but d'honorer des organisations et des personnes qui contribuent à l'amélioration et à la promotion du transport collectif au Québec.

Catégories Prix Guy-Chartrand

Comme l'année dernière, cinq prix seront décernés dans trois catégories différentes, afin de mieux souligner la multiplicité grandissante des acteurs en mobilité durable au Québec.

- **Action et mobilisation des usagers**

- Volet organisme dont la mission est liée à la mobilité**

- Le prix est décerné à une association, un OBNL ou un regroupement citoyen, dont la mission de base est directement liée ou connexe à la mobilité durable, pour reconnaître son action ou sa mobilisation visant à une amélioration des services de transport collectif et/ou une augmentation de l'utilisation des alternatives à l'auto solo.

- Volet organisme dont la mission n'est pas liée à la mobilité**

- Le prix est décerné à une association, un OBNL ou un regroupement citoyen, dont la mission de base **n'est pas** associée à la mobilité durable, pour reconnaître son action ou sa mobilisation visant à une amélioration des services de transport collectif et/ou une augmentation de l'utilisation des alternatives à l'auto solo.

- **Développement et amélioration des services de transport collectif**

- Volet général**

- Le prix est décerné à un organisme municipal, une entreprise, une institution ou une ville pour reconnaître une orientation, une planification ou une action remarquable visant le développement et l'amélioration des transports collectifs.

- Volet grand transporteur**

- Ce volet est destiné plus spécifiquement aux sociétés de transport et autres grands transporteurs. Ce prix est décerné pour récompenser une orientation, une planification ou une action remarquable visant le développement et l'amélioration des transports collectifs.

- **Citoyen.ne mobile de l'année**

- Le prix est décerné à une personne qui priorise la mobilité durable en adoptant au quotidien les modes actifs et collectifs pour ses déplacements, qui fait preuve d'exemplarité et dont les habitudes inspirent les autres à faire de même.

Pour s'inscrire pour le prix *Citoyen.ne mobile de l'année*, consultez le site web www.trajectoire.quebec.

Soumettre une candidature

Critères d'admissibilité généraux

1. Remplir le formulaire de candidature à la fin de ce document ;
2. L'action s'est déroulée au cours des trois dernières années civiles ;
3. L'action est en lien avec le domaine des transports collectifs ;
4. Fournir une lettre d'appui provenant d'une personne ou d'une organisation expliquant de quelle façon la candidature se distingue ;
5. Fournir 3 photos en haute résolution illustrant le porteur de projet et/ou la communauté et/ou le projet.

Pour soumettre votre candidature, vous devez transmettre les documents énumérés ci-haut par courriel à info@trajectoire.quebec

La date limite pour la réception des candidatures est

le vendredi 11 octobre 2024 à midi

Si vous ne recevez pas un accusé de réception de l'équipe de Trajectoire Québec, veuillez nous contacter par téléphone au 514-932-8008

Prenez note que les éléments de candidature que vous transmettez seront utilisés publiquement dans les communications de Trajectoire.

Remise de prix

La 20e édition du Gala des Prix Guy-Chartrand aura lieu le jeudi 21 novembre 2024, au Musée national des beaux-arts du Québec.

Contact

Pour plus d'informations, nous vous invitons à nous contacter soit :

Par téléphone : 514-932-8008

Par courriel : info@trajectoire.quebec

Toutes les candidatures seront évaluées par un comité de présélection interne à Trajectoire Québec, les candidatures finalistes seront quant à elles évaluées par un jury indépendant. Un représentant par organisation finaliste doit être présent lors du dévoilement qui aura lieu le 21 novembre 2024.

Action et mobilisation des usagers

Chacun de ces deux prix est décerné pour reconnaître une action ou une mobilisation visant l'amélioration des services de transport collectif et/ou l'augmentation de l'utilisation des alternatives à l'auto solo.

Critère d'admissibilité spécifique

- L'action provient d'une association, d'un OBNL ou d'un regroupement citoyen. Un prix sera offert à un organisme dont la mission de base est liée à la mobilité durable, et un autre à un organisme dont la mission **n'est pas** associée à la mobilité durable.

Critères d'évaluation

Critère d'évaluation général – 10%

- Qualité de la candidature déposée

Critères d'évaluation basée sur l'initiative – 70%

- L'action a entraîné le renforcement ou la structuration d'une mobilisation citoyenne ou communautaire pour la mobilité durable visant une amélioration des services de transport collectif et de l'utilisation des alternatives à l'auto solo, dont :
 - L'accessibilité physique, financière et universelle ;
 - L'information, la communication et les relations avec la clientèle ;
 - La réduction des impacts négatifs sociaux et environnementaux.
- L'action se fonde sur un enjeu ou une problématique de mobilité identifiée par les acteurs de la communauté ;
- L'action mobilise la communauté et interpelle les décideurs pour améliorer, au bénéfice du plus grand nombre, les conditions de mobilité ;
- L'action est un catalyseur de changement dans son milieu.

Critères d'évaluation de l'organisation – 20%

- L'organisation a fait preuve d'une ou plusieurs des qualités suivantes :
 - Leadership : L'organisation démontre un désir fort d'influencer positivement la communauté ;
 - Engagement : L'organisation s'investit envers la cause qui lui tient à cœur ;
 - Dépassement: L'organisation a dépassé ce qui est normalement attendu d'elle en matière de mobilisation concernant le transport collectif ;
 - Transparence : L'information sur l'organisation et ces initiatives est facilement accessible pour les citoyens.

Les projets récipiendaires feront l'objet de visibilité et promotion dans les différents outils de communication et tribunes de Trajectoire

d'une valeur équivalente à **1000\$**

Développement et amélioration des services de transport collectif

Chacun de ces deux prix est décerné dans le but de reconnaître une orientation, une planification ou une action visant le développement et l'amélioration des services de transport collectif.

Critère d'admissibilité spécifique

- Le *volet général* concerne un organisme municipal, une entreprise, une institution ou une ville. Le *volet grand transporteur* s'adresse plus spécifiquement aux sociétés de transport et autres grands transporteurs. Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à nous contacter.

Critères d'évaluation

Critère d'évaluation général – 10%

- Qualité de la candidature déposée

Critères d'évaluation basée sur l'initiative – 70%

- Le projet a facilité la vie des usagers et usagères, et a notamment favorisé :
 - L'accessibilité physique, financière et universelle ;
 - Une adéquation entre les besoins et les services offerts ;
 - L'intégration des modes de transport alternatifs à l'auto solo ;
 - L'information, les communications et les relations avec les citoyens ;
 - L'usage efficace des ressources et la réduction des impacts sur l'environnement ;
 - La sécurité, la fiabilité et la simplicité des déplacements.
- Le projet est un catalyseur de changement dans son milieu ;
- Le projet a permis d'apporter des améliorations qualitatives ou quantitatives dans les services de mobilité offerts aux citoyens ;
- Le projet vise des solutions pérennes dont les effets seront évalués ;
- Le projet est ambitieux dans son domaine d'intervention ;
- L'action se fonde sur un enjeu ou une problématique de mobilité identifié par les acteurs de la communauté.

Critères d'évaluation de l'organisation – 20%

- L'organisation a fait preuve d'une ou plusieurs des qualités suivantes :
 - Leadership : L'organisation démontre un désir fort d'influencer positivement la communauté ;
 - Engagement : L'organisation s'investit envers la cause qui lui tient à cœur ;
 - Dépassement : L'organisation a fait plus que ce qui est normalement attendu d'elle en mobilité durable ;
 - Transparence : L'information sur l'organisation et ses initiatives est facilement accessible pour les citoyens.ne.s.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

1 - Je désire déposer ma candidature dans la catégorie

« Action et mobilisation des usagers »

- Volet organisme dont la mission est liée à la mobilité durable
- Volet organisme dont la mission n'est pas liée à la mobilité durable

« Développement et amélioration des services de transport collectif »

- Volet général
- Volet grand transporteur

Pour vous inscrire dans la catégorie « Citoyen.ne mobile de l'année », consultez le site web www.trajectoire.quebec.

2- Informations sur l'organisation

Nom de la personne qui dépose la candidature	<input type="text"/>		
Organisation	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>		
Ville	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>		
Courriel	<input type="text"/>		
Site internet	<input type="text"/>		
Projet déposé	<input type="text"/>		

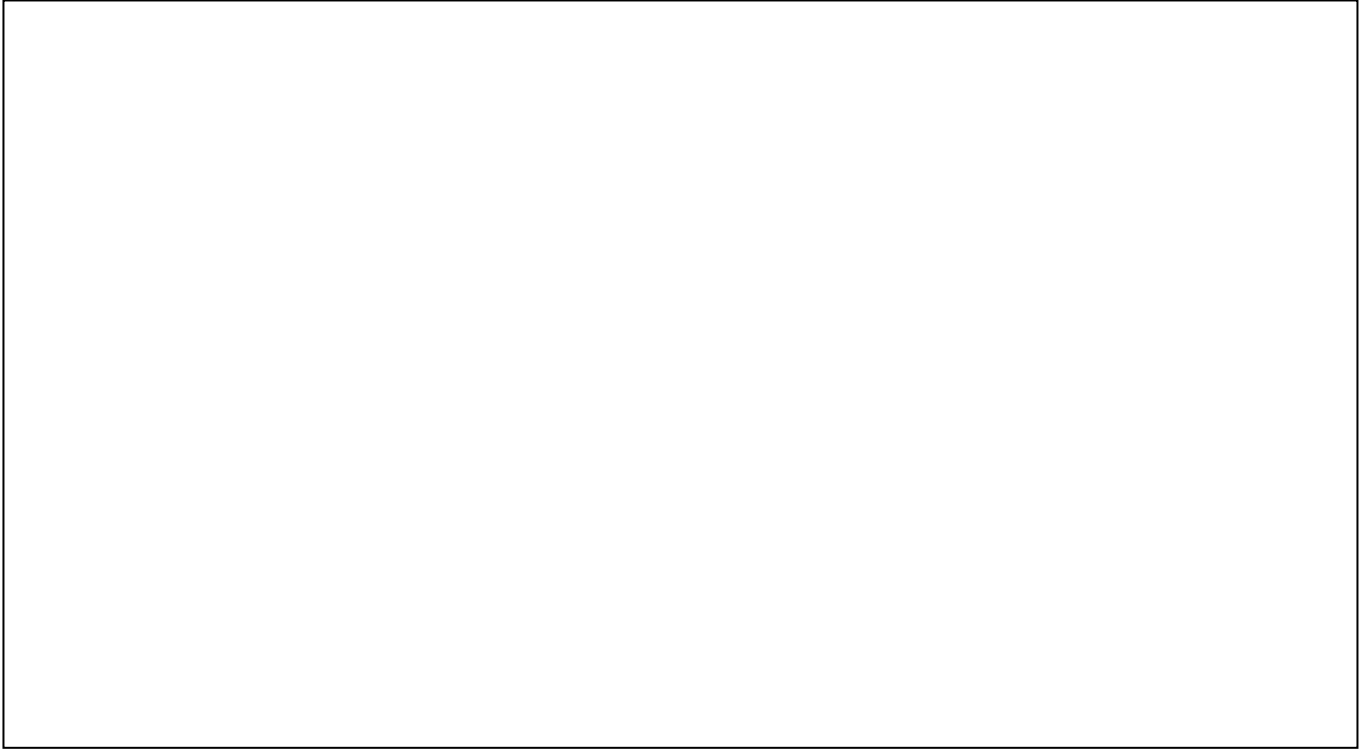
3- Description de votre organisation

4- Description de votre projet

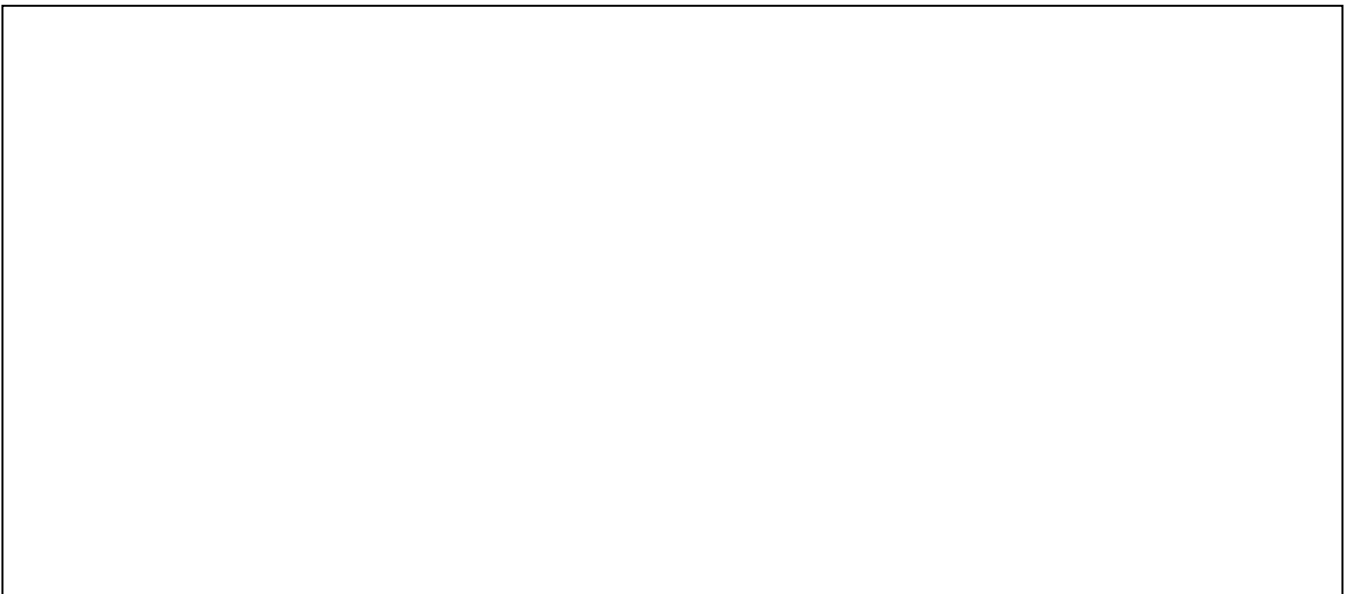
a. Expliquez votre intervention.

b. Expliquez en quoi votre intervention répond à un enjeu ou un besoin de la communauté.

c. Décrivez les retombées attendues ou réelles de votre intervention.



d. Démontrez en quoi votre organisation a fait preuve de leadership, de transparence et d'engagement.



5- Veuillez vous assurer d'avoir respecté les consignes suivantes pour valider votre candidature :

- J'ai pris connaissance des conditions d'admissibilité et des critères d'évaluation de ma catégorie ;*
- J'ai joint une lettre d'appui ;*
- J'ai joint trois images qui représentent mon projet ;*
- J'ai joint le logo de mon organisation si disponible.*

Complété à

Date

À la suite du dépôt de votre candidature, si vous ne recevez pas un accusé de réception de l'équipe de Trajectoire Québec, veuillez nous contacter par téléphone au 514-932-8008.

Les lauréat.e.s dont les candidatures ont été retenues seront contacté.e.s au sujet de la suite du déroulement du gala.